

Lorsque des opinions contraires aux faits sont formulées, j'estime que nous devons nous y opposer. Autre point: nous avons décidé qu'il n'y aurait pas de longs discours. A mon sens, ils sont inutiles pour la préparation d'un rapport de ce genre. Il s'agit simplement d'approuver le rapport ou de proposer quelque autre chose.

M. CASTLEDEN: Monsieur le président, tout ce que j'ai dit, il me semble, était conforme aux faits, et je suis quelque peu froissé que vous prétendiez le contraire. A mon sens, rien de ce que j'ai dit n'était contraire aux faits. Je parle simplement de l'importance de maintenir l'activité du comité. Voilà surtout à quoi je m'intéresse.

Le PRÉSIDENT: En ce cas, limitez vos remarques à ce point.

M. CASTLEDEN: A mon avis, à cause même du fonctionnement de cette corporation, il convient que le comité demeure en fonction. J'estime que la population canadienne veut savoir ce qu'on fait de ce matériel. Nous manquons à notre devoir en ne donnant pas assez de publicité à notre travail. Le comité, à mon sens, devrait être en mesure de visiter les centres où l'on dispose des articles excédentaires. On aurait dû nous mettre au courant ou fournir des renseignements à un comité de la Chambre au sujet de la vente des Research Enterprises Limited et d'autres transactions semblables. Le pays exploite des sociétés de la couronne dont l'actif est énorme et dans lesquelles il a placé un milliard et demi de dollars. Je prétends donc, qu'à titre de représentants de la population, il nous incombe de voir à ce que tout ce qui s'y rapporte soit porté à la connaissance du public afin qu'il sache ce qu'on fait de sa propriété.

M. MACDONNELL: Monsieur le président, me permettra-t-on de poser une question? Ai-je tort de croire que certains points particuliers ont été étudiés ou signalés au comité de direction dans le but spécial de les faire étudier par notre comité? Je voudrais également connaître la décision du comité d'organisation à leur sujet.

Le PRÉSIDENT: Veuillez vous expliquer s'il vous plaît.

M. MACDONNELL: Je vous ai moi-même fait part de quelques points dans une lettre, sans entrer dans les détails et je ne crois pas être le seul dans ce cas. Je ne me souviens pas exactement de quoi il s'agissait. Les sujets ont pu, il me semble, être assez nombreux. Je demande cependant encore une fois: qu'est-ce que le comité a décidé en l'occurrence? Ces questions sont-elles remises aux prochaines séances du comité, dans quelques mois?

Le PRÉSIDENT: Le comité a étudié ce point et le deuxième paragraphe de son rapport recommande que nous consacrons la période de midi à 1 heure à l'étude de ces questions.

M. MACDONNELL: Vous voulez parler de l'interrogatoire des messieurs qui ont présenté des mémoires?

Le PRÉSIDENT: Oui, sur tous les points. Je puis ajouter que M. Macdonnell a été le seul membre du comité, si ma mémoire est fidèle, qui se soit conformé à la demande du président, approuvée par le comité, de mettre les questions par écrit.

M. MACDONNELL: Je regrette devoir tant insister, monsieur le président, j'avais cependant cru qu'une bonne partie des questions soulevées à la Chambre devaient être étudiées par le comité. Celle-ci n'est-elle pas du nombre?

Le PRÉSIDENT: Oui, si elle a été présentée par un membre du comité.

M. GOLDING: Puis-je poser une question, monsieur le président, au sujet des recommandations que le comité d'organisation a formulées de temps à autre? N'est-il pas vrai qu'il a signalé que le comité voulait par dessus tout être mis au courant de l'organisation de la corporation et de ses méthodes commerciales?

Le PRÉSIDENT: En effet.